

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/34bis en date du 12/06/2023 portant sur la demande de subvention pour les 3 déplacements scolaires à la médiathèque  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/34 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet** : Les déplacements scolaires à la médiathèque

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, que nous avons reçu les 3 devis pour les 3 déplacements scolaires à la médiathèque pour l'année 2022/2023.

La commune va demander la subvention attribuée à cet effet par le Conseil Départemental pour un montant de 458€

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/33bis en date du 12/06/2023 portant sur passage à le M57  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/33 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Passage à la M57**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, que les communes ont obligation de passer au plan comptable M57 au 01 janvier 2024.

Notre commune devra effectuer cette migration comptable en corrélation avec son éditeur de logiciel, son conseiller aux décideurs locaux et son agent administratif

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

**Délibération n° 2023/32bis en date du 12/06/2023 portant sur la demande de participation financière à une route départementale  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/32 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : voirie intercommunale VI 206**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, le problème de forte dégradation de la route intercommunale VI206 sise route de Mergoux entre le carrefour du bourg et la rue des Pontes.

Un devis a été demandé à l'entreprise Colas qui se monte à 19.565,70€ HT. Le Conseil accepte le devis.

M le Maire et son Conseil souhaitent réaliser les travaux de remise en état de la bande roulante. Une contribution financière est demandée à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



*(Handwritten signature of Jean-Louis JOSLIN)*

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/31bis en date du 12/06/2023 portant sur la demande  
de DETR pour la Voiries 2023  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/31 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Plan de financement VOIRIES 2023**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, les devis de l'entreprise COLAS pour la réfection de la voirie. L'entreprise COLAS est retenue, l'entreprise EUROVIA n'est pas retenue. L'intervention porte sur le reprofilage des routes de Congres, le carrefour de Villescot, Route de l'étang des pompiers, parking de la MAM.

Un dossier de subvention DETR sera déposé comme suit :

Devis COLAS .....24 385,20 €HT  
 DETR 40% ..... 9 754,08 €  
 Autofinancement .....14 631,12 €HT

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 15/06/2023  
 Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023  
 Le Maire,  
 Jean-Louis JOSLIN



*(Handwritten signature of Jean-Louis JOSLIN)*

15 JUIN 2023

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/30bis en date du 12/06/2023 portant sur la vacance de poste  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/30 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Vacances de poste agent technique**

Mr le Maire, informe l'assemblée, de la fin du contrat CDD de l'agent technique à l'aide cantine. De plus, elle a averti le Maire qu'elle ne pourra pas être présente à la rentrée 2023. Il propose la publicité du poste afin de recevoir les candidatures éventuelles.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à faire paraître le poste.

Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



15 JUIN 2023

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/29bis en date du 12/06/2023 portant sur  
l'adhésion des communes au SDIC23  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/29 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Adhésion au SDIC23**

Mr le Maire informe que les communes de St Quentin-la-Chabanne et St Sylvain-Bellegarde ont adhéré au SDIC23, (notification de la délibération n°2023-04/05 du 05 avril 2023). Notre Conseil délibère favorablement à l'adhésion de ces 2 communes.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des ces communes au SDIC23.

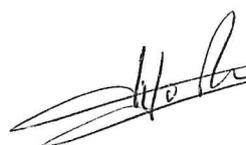
Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/28bis en date du 12/06/2023 portant sur la  
dissolution de la caisse des écoles  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/28 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Dissolution de la caisse des écoles**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, l'obligation de déclaration annuelle du RSU. Il s'avère que la caisse des écoles apparaît encore dans le système alors qu'aucun personnel n'y est affecté et a été remplacé par la coopérative scolaire.

Le Maire demande la dissolution de cette caisse.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à dissoudre cette caisse des écoles.

Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN




**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/27bis en date du 12/06/2023 portant sur l'abandon de créances  
ANNULE ET REMPLACE LE N°2023/27 pour erreur matérielle**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 06/06/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey,

**Absent Excusé** : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Abandon de créances**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, le courrier du SGC d'Aubusson. Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-joint.

Le demande d'admission en non-valeur est demandée pour un montant de 9 ,80€ (neuf euros quatre-vingt centimes)

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à valider cette pièce irrécouvrable.

Transmis le 15/06/2023

Affichée le 15/06/2023

le 15/06/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN

